



ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL : ANALYSE THÉMATIQUE DE L'ÉTAT DE L'ÉGALITÉ EN MONTÉRÉGIE

PRÉSENTÉ PAR LA

Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie



Table de concertation
des groupes de **femmes**
de la Montérégie

RÉDACTION

Véronique Pronovost

COMITÉ DE RÉDACTION

Ruth Altminc

Linda Crevier

Martine Lauzon

Gabrielle Pitre

Marie-Christine Plante

Wendy Rivard

GRAPHISME

Marie-Pier Bouchard, MPBArtwork

DÉPÔT LÉGAL

© 2019 TCGFM

ISBN : 978-2-9818877-0-2 (imprimé)

ISBN : 978-2-9818877-1-9 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	4
1. À PROPOS DE LA TCGFM	5
2. À PROPOS DU PORTRAIT RÉGIONAL	5
A. Les objectifs du portrait	5
B. Les enjeux relatifs à la réalisation du portrait : L'ADS+	6
3. LE CONTEXTE MONTÉRÉGIEN	7
A. La composition du territoire et les difficultés de représentation	7
B. Les groupes de femmes : entre services et défense des droits	9
4. LES ENJEUX SOCIOPOLITIQUES RÉGIONAUX	10
A. La représentation politique	11
B. L'immigration	12
C. L'antiféminisme	15
D. L'itinérance des femmes	17
E. La conciliation emploi, famille, vie personnelle	19
LISTE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES	22
LISTE DES GROUPES MEMBRES	25
LISTE DES RÉFÉRENCES CITÉES	26

LISTE DES ACRONYMES

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
ADS +	Analyse différenciée selon les sexes plus
AL	Agglomération de Longueuil
CAFE	ConcerAction femmes Estrie
CDC	Corporation de développement communautaire
CFC	Condition féminine Canada
CFEM	Comité femmes, égalité et mouvement
CISSS-MC	Centre intégré de santé et des services sociaux – Montérégie Centre
CRÉ	Conférence régionale des élus
CSF	Conseil du statut de la femme
CSSS	Centre de santé et des services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux
FQPN	Fédération du Québec pour le planning des naissances
GFPD	Groupe Femmes, Politique et Démocratie
IRIS	Institut de recherche et d'informations socio-économiques
MAMH	Ministère des affaires municipales et de l'habitation
MPC	Mesure du panier à la consommation
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la sécurité publique
RÉMME	Réseau des élu·es municipales de la Montérégie-Est
SAC	Service aux collectivités
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SPAL	Service de police de l'Agglomération de Longueuil
TCGFM	Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie
TCSFIAL	Table de concertation sur la situation des femmes immigrantes de l'Agglomération de Longueuil
TIRS	Table Itinérance Rive-Sud
TROC-Montérégie	Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie
UQAM	Université du Québec à Montréal

1. À PROPOS DE LA TCGFM

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) est un regroupement d'organismes sans but lucratif qui a pour mission l'amélioration des conditions de vie des femmes sur les plans économique, politique et social. Depuis 1988, la TCGFM offre un lieu d'échange, de débat et de concertation aux groupes et comités de femmes de la Montérégie. En misant sur l'expertise diversifiée de ses membres, la TCGFM prend position sur des questions ayant une incidence sur la qualité de vie des femmes et sur le respect de leurs droits.

À titre de partenaire du Secrétariat à la condition féminine (SCF), le rôle de la TCGFM est de renforcer la responsabilisation des partenaires locaux et régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Dans cette perspective, la TCGFM travaille avec les instances locales et régionales afin de mener des actions concrètes pour la promotion et l'atteinte de cette égalité.

2. À PROPOS DU PORTRAIT RÉGIONAL

A. OBJECTIFS DU PORTRAIT RÉGIONAL

Ce portrait a été réalisé dans le cadre d'une requête présentée par le SCF. Le présent rapport ne saurait se substituer aux portraits régionaux autrefois réalisés par le Conseil du statut de la femme¹, dans la mesure où la TCGFM est un organisme de défense de droits régional ne produisant pas ses propres statistiques. La TCGFM est donc tributaire des données produites par d'autres instances ainsi que de leur disponibilité au grand public.

Ce rapport a pour but de dresser un état des lieux régional qui sera diffusé à la fois au SCF, mais aussi auprès des principales instances de concertation locale et régionale du territoire montérégien. Plus spécifiquement, la TCGFM souhaite mettre en lumière les principaux enjeux identifiés par les groupes de femmes en matière d'égalité entre les

femmes et les hommes et d'égalité entre les femmes elles-mêmes.

Les enjeux qui sont abordés dans le cadre de ce rapport ont émergé suite à plusieurs activités d'échanges entre les groupes membres de la TCGFM. Il est pertinent de rappeler que les enjeux identifiés sont au moins partiellement orientés par les appels de projets des divers paliers de gouvernement. Le financement à la mission des organismes communautaires étant limité, plusieurs groupes n'ont d'autre choix que de compléter leurs revenus à l'aide de projets. Ces projets sont fortement influencés par les organismes subventionnaires qui déterminent les thématiques dans le cadre de leurs appels de projets.

¹ Le dernier rapport régional montérégien du Conseil du statut de la femme a été publié en 2015. Pour le consulter : Conseil du statut de la femme. 2015. « Portrait statistique : Égalité femmes-hommes – Montérégie », En ligne : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_egalite_femmes_hommes_monteregie_2015.pdf, page consultée le 17 février 2019.

B. LES ENJEUX RELATIFS À LA RÉALISATION DU PORTRAIT : L'ADS+

La TCGFM s'est butée à un problème de taille en réalisant la collecte de données pour la rédaction de ce rapport. En effet, il s'est avéré difficile de trouver des données régionales genrées, et encore plus difficile d'avoir accès à des données régionales genrées ventilées selon d'autres indicateurs démographiques (religion, origine ethnique, etc.). L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) peut être définie comme un « processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des instances de la société sur le plan local, régional et national ».²

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES PLUS (ADS+) PROPOSE D'INTÉGRER UNE PERSPECTIVE INTERSECTIONNELLE QUI MET EN LUMIÈRE LES CROISEMENTS ET LES INTERSECTIONS ENTRE L'OPPRESSION DE GENRE ET LES AUTRES TYPES D'OPPRESSIONS BASÉES SUR L'IDENTITÉ COMME L'ÂGE, L'ORIGINE ETHNIQUE, LA CLASSE SOCIALE, LA RELIGION, LE HANDICAP, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ DE GENRE, ETC.³

La réalisation de ce portrait nous a permis de constater que l'analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+) n'est toujours pas appliquée de manière efficace et systémique par les différentes instances gouvernementales produisant des données sociodémographiques, malgré les engagements de longue date du gouvernement québécois à cet égard⁴. La disponibilité de ces données est pourtant essentielle afin d'observer l'évolution des conditions de vie de toutes les femmes de la Montérégie.

Heureusement, des groupes de la région s'intéressent de près à l'implantation de l'ADS+ au sein des structures locales et régionales. À cet effet, l'un des derniers projets réalisés par le comité Femme, égalité et mouvement (CFEM) de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Agglomération de Longueuil (AL), a été la production d'un rapport de recherche sur l'ADS+ et ses champs d'application locaux et régionaux en 2015. Malgré la qualité du travail effectué, force est de constater que la publication de ce rapport, qui répertorie les bonnes pratiques et les exemples à suivre en termes d'ADS+, a eu peu d'impacts sur l'évolution des manières de faire des institutions politiques de la région.



² Secrétariat à la condition féminine. « L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales », En ligne : http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ADS/ADS_Guide-2007.pdf, page consultée le 16 juin 2019.

³ Adélaïde Tanguy et Relais-Femmes. « ADS+ : Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle », En ligne : <http://trajetvi.ca/files/publications/fiche-synthe-se-ads-finale.pdf>, page consultée le 16 juin 2019.

⁴ Secrétariat à la condition féminine. « Historique », En ligne, Adresse URL : <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=28>, page consultée le 7 octobre 2018.

RECOMMANDATIONS⁵

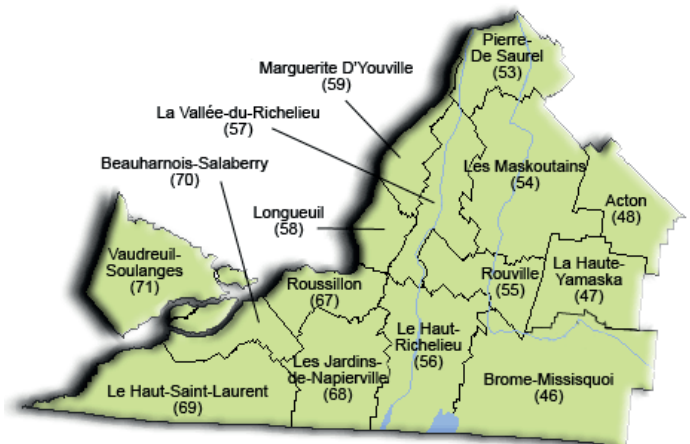
1.	Appliquer et intégrer l'analyse féministe intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) de manière transversale et systématique, tant au niveau du portrait, du plan d'action, de la mise en œuvre que de l'évaluation des projets et des programmes, et ce, à tous les paliers de gouvernance (de l'échelle municipale à la formulation des politiques internationales de la province).
2.	Utiliser les ressources et les outils existants afin de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques et de déstigmatiser l'ADS+ aux yeux des éluEs et des fonctionnaires de tous les paliers de gouvernance.

3. LE CONTEXTE MONTRÉGIEN

A. LA COMPOSITION DU TERRITOIRE ET LES DIFFICULTÉS DE REPRÉSENTATION ET D'ACCESSIBILITÉ

La Montérégie est la plus grande région administrative du Québec. Elle est caractérisée par un territoire vaste et hétérogène. Elle comprend des zones urbaines plus densément peuplées – dont cinq des vingt municipalités les plus peuplées au Québec (Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu, Brossard, Granby et Saint-Hyacinthe)⁶ ainsi que d'imposantes zones rurales et agricoles où habitent 16,7% de la population de la région⁷.

Jusqu'au 31 décembre 2015, la Montérégie était la seule région administrative à être répartie en trois sous-régions distinctes et indépendantes ; chacune étant organisée au même titre qu'une région administrative. La décentralisation des pouvoirs, pilotée par le Gouvernement du Québec et marquée par la fermeture des CRÉ, a généré deux défis supplémentaires, en termes de représentation, pour les groupes de femmes de la région. D'une part, cette décentralisation a engendré la multiplication des interlocuteurs à sensibiliser. Le pouvoir décisionnel autrefois détenu par les CRÉ (une CRÉ par sous-région) a été envoyé aux mu-



⁵ Plusieurs des recommandations contenues au sein de ce portrait régional émanent de la plateforme de revendications politiques « Les femmes sont POLITIQUE » développée par les groupes membres de la TCGFM en vue des élections provinciales s'étant déroulées à l'automne 2018. La plateforme ainsi qu'un argumentaire soutenant chacune des revendications sont disponibles sur le site Internet de la TCGFM. Voir : Véronique Pronovost et TCGFM. « Les femmes sont POLITIQUE », En ligne : http://www.tcgfm.qc.ca/preview/TCGFM_Plateforme_Les_femmes_sont_POLITIQUE_Argumentaire.pdf, page consultée le 16 juin 2019.

⁶ Ministère de l'Économie, de la Science et l'Innovation. 2018. « Montérégie : Portrait régional », En ligne : www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documentssoutien/regions/portraitsregionaux/Monteregie.pdf, page consultée le 17 février 2019.

⁷ Ibid.

municipalités régionales de comté (MRC). **Or, la Montérégie est composée de quatorze MRC, en plus de l'AL. Cette multiplication des acteurs à sensibiliser au sein des instances locales gruge de plus en plus de temps aux groupes de femmes, qui se voient détournés de leur mission première.** D'autre part, **aucune MRC (incluant l'AL) ne considère l'égalité comme étant une priorité locale ou régionale.** Par ailleurs, l'émergence de nouvelles structures de concertation régionales semble reproduire les divisions territoriales pré-2015 : c'est le cas de la Montérégie-Ouest, représentée par Concertation Horizon, ainsi que de la Montérégie-Centre, représentée par le bureau de développement social et communautaire de la Ville de Longueuil, dans son mandat d'agglomération. La concertation semble plus difficile entre les instances de gouvernance de la Montérégie-Est où les neuf MRC du territoire ne semblent pas s'entendre. Ces instances de développement social agissent plutôt de manière concertée avec certains groupes de base locaux. L'arrivée de ces structures étant relativement récente, il apparaît difficile de procéder à une évaluation de leurs retombées à l'heure actuelle.

L'enjeu du territoire est accentué par le découpage utilisé par les centres intégrés de santé et des services sociaux (CISSS) qui diffère de celui proposé par le Ministère des

Affaires municipales et de l'habitation (MAMH). Cela tend à rendre la concertation régionale plus difficile. À titre d'exemple, depuis la restructuration du système de santé, plusieurs groupes de femmes des MRC Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska ont quitté la TCGFM pour rejoindre son homologue de l'Estrie, ConcertAction Femmes Estrie (CAFE).

Les enjeux relatifs à la représentation se perçoivent aussi à travers la difficulté de mener une lutte commune au sein du territoire. **Les réalités vécues au sein des zones urbaines, périurbaines et rurales varient grandement et cela engendre une difficulté à déterminer des enjeux régionaux communs ainsi que des stratégies adaptées à l'ensemble du territoire.** Cet obstacle à la concertation avait déjà été identifié en 1985 dans un portrait réalisé par Diane Grenier avait réalisé pour le programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État du Canada⁸.

Finalement, la superficie du territoire nuit à l'accessibilité aux services spécifiques aux femmes. **Les organismes en place doivent couvrir un très large territoire avec une population en constante progression, en plus d'être éloignés des endroits plus ruraux qu'ils desservent.** En somme, **plusieurs femmes ne sont pas en mesure de se rendre aux points de services actuels.**

RECOMMANDATIONS

3.	Que l'ensemble des ministères et des agences gouvernementales utilise un découpage territorial commun par souci de cohérence afin de faciliter le travail de concertation des groupes de base.
4.	Remettre en place des « comités condition féminine » au sein des instances locales et régionales afin d'assurer que l'égalité entre toutes les femmes et les hommes soit au cœur des actions et priorités politiques.
5.	Financer adéquatement les organismes offrant des services aux femmes afin d'assurer l'accessibilité aux différents points de services pour répondre aux besoins réels de l'ensemble des femmes du territoire.

⁸ Diane Grenier. 1985. « Solidarité régionale : Portrait des tables de concertation de groupes de femmes au Québec ».

B. LES GROUPES DE FEMMES : ENTRE SERVICES ET DÉFENSE DE DROITS

Selon le Conseil du statut de la femme (CSF), la Montérégie compte soixante-trois groupes locaux et régionaux œuvrant spécifiquement auprès des femmes⁹. La majorité des groupes de femmes montréalais offre des services aux femmes vivant des situations de vulnérabilité (pauvreté, violences, santé, employabilité, etc.). Quelques groupes, comme la TCGFM, les comités « femmes » des syndicats de la région ainsi que les autres concertations féministes, s'impliquent plus directement dans la représentation des femmes et des groupes de femmes ainsi que dans la défense collective des droits.

Certains groupes de femmes semblent s'être politisés davantage au fil des dernières années. Il pourrait s'agir d'une conséquence de la crise du sous-financement des organismes communautaires autonomes affectant la capacité de certains groupes à remplir leur mission de base adéquatement. **Cette crise du sous-financement cause aussi une détérioration des conditions de travail des travailleuses qui provoque un plus grand roulement de personnel, l'épuisement des forces de travail et l'exode vers des secteurs d'emplois mieux rémunérés et moins précaires¹⁰.**

Les groupes témoignent d'une augmentation des demandes de services. Plusieurs travailleuses ont confirmé l'allongement des listes d'attente au sein de leur organisme. Au-delà de l'augmentation des demandes, il faut aussi considérer la complexification des cas. **Le phénomène de « dumping » des usagères des services publics** – notamment en santé – **vers des ressources en milieu communautaire se traduit par une complexification des cas rencontrés. Dans un contexte de sous-financement, il y a un affaiblissement des possibilités de concertation et de mobilisation dû à la mobilisation des ressources humaines dans la prestation de services.** Cette surcharge constante décourage le travail collectif favorisant alors le travail en silo.

Un autre obstacle freine la mobilisation et l'action collective régionale : la crainte de certains groupes de perdre l'accès à leur financement. En effet, certains groupes nous ont fait part de leur crainte de voir leurs subventions être amputées, s'ils prennent position politiquement sur des enjeux sociaux ou s'ils revendiquent activement l'amélioration des conditions de vie des femmes. En ce sens, la présence de groupes de défense de droits semble essentielle, notamment afin de porter la voix de l'ensemble de ces groupes sur la place publique.

RECOMMANDATIONS

6.

Reconnaître, considérer et soutenir l'expertise des groupes de femmes travaillant sur le terrain, notamment en mettant en place des mécanismes de consultation en ce qui a trait aux dossiers relevant de la condition féminine ainsi qu'en leur accordant un financement leur permettant de remplir leur mission adéquatement. Cette augmentation du financement de base doit aussi inclure les organismes de défense des droits qui assurent un rôle important dans la mobilisation et le travail de concertation.

7.

Renforcer le système de santé publique afin de mettre fin au « dumping » en augmentant les suivis, en améliorant l'accessibilité des services ainsi qu'en mettant en place davantage de ressources publiques et communautaires, notamment en santé mentale, répondant réellement aux besoins exprimés par les femmes et les filles. Et ce, à partir des pratiques adaptées à leurs divers profils sociodémographiques et conditions de vie.

⁹ Conseil du statut de la femme. « Répertoire des groupes de femmes », En ligne : <https://www.csf.gouv.qc.ca/mouvement-des-femmes/rep-des-groupes-de-femmes/page/1/?region=monteregie-16>, Page consultée le 7 octobre 2018.

¹⁰ Voir notamment les résultats du sondage effectués par la Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie (TROC-Montérégie) en 2017 : TROC-Montérégie. « Vignettes », En ligne : <https://www.trocm.org/vignettes>, Page consultée le 7 octobre 2018.

4. LES ENJEUX SOCIOPOLITIQUES RÉGIONAUX

Les enjeux sociopolitiques abordés dans le cadre de ce portrait ont été sélectionnés par les groupes de femmes membres de la TCGFM. Ils sont le fruit d'une réflexion collective entourant la priorisation de certains enjeux régionaux touchant directement les conditions de vie des femmes de la Montérégie.

Lors de ces consultations, les groupes de femmes ont manifesté leurs inquiétudes vis-à-vis des effets de la pauvreté sur les femmes. La pauvreté engendre une pléthore de conséquences sociales et économiques, en plus d'avoir une incidence directe sur la santé physique et mentale des personnes la subissant. **Les groupes de femmes se sont montrés particulièrement préoccupés par la multiplication des facteurs de précarisation spécifiques aux femmes ainsi que par la non-reconnaissance des facteurs genrés systémiques engendrant la pauvreté des femmes : violence conjugale, perte de salaire en situation de maternité, famille monoparentale, femmes âgées et isolement, parcours migratoire et isolement, etc.**²¹ Tout comme la pauvreté des femmes ne découle pas nécessairement des mêmes causes que la pauvreté des hommes, les conséquences peuvent aussi varier. En effet, une précarité financière importante peut avoir pour effet de maintenir les femmes au sein de relations amoureuses toxiques et violentes, de la même manière qu'elle peut engendrer la tolérance de comportements discriminatoires et inappropriés sur les lieux de travail ou de la part d'un propriétaire malveillant. C'est donc dire que la pauvreté peut avoir une incidence sur l'intégrité physique et mentale des femmes, en plus de contribuer à maintenir les femmes dans le silence, de peur que leur situation se détériore davantage.

Dans le cadre de ce portrait, **il faut donc considérer la pauvreté des femmes (et leur appauvrissement) comme étant un enjeu transversal directement** lié aux autres enjeux qui seront traités dans les pages à venir.

RECOMMANDATION

8.

Reconnaître que la féminisation de la pauvreté est un enjeu majeur et réel auquel l'utilisation de l'ADS+ peut répondre en réagissant aux causes qui engendrent ou maintiennent les femmes en situation de précarité économique et d'exclusion sociale.



²¹ La spécificité des facteurs de précarisation ainsi que l'enjeu de leur reconnaissance par l'État québécois sont abordés dans l'avis : Véronique Pronovost et TCGFM, 2016. « Pour en finir avec la féminisation de la pauvreté », dans le cadre de la Consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale, disponible en ligne : <https://www.tcgfm.qc.ca/preview/1467314017-AVIS-pauvrete-FINAL.pdf>, page consultée le 16 juin 2019.

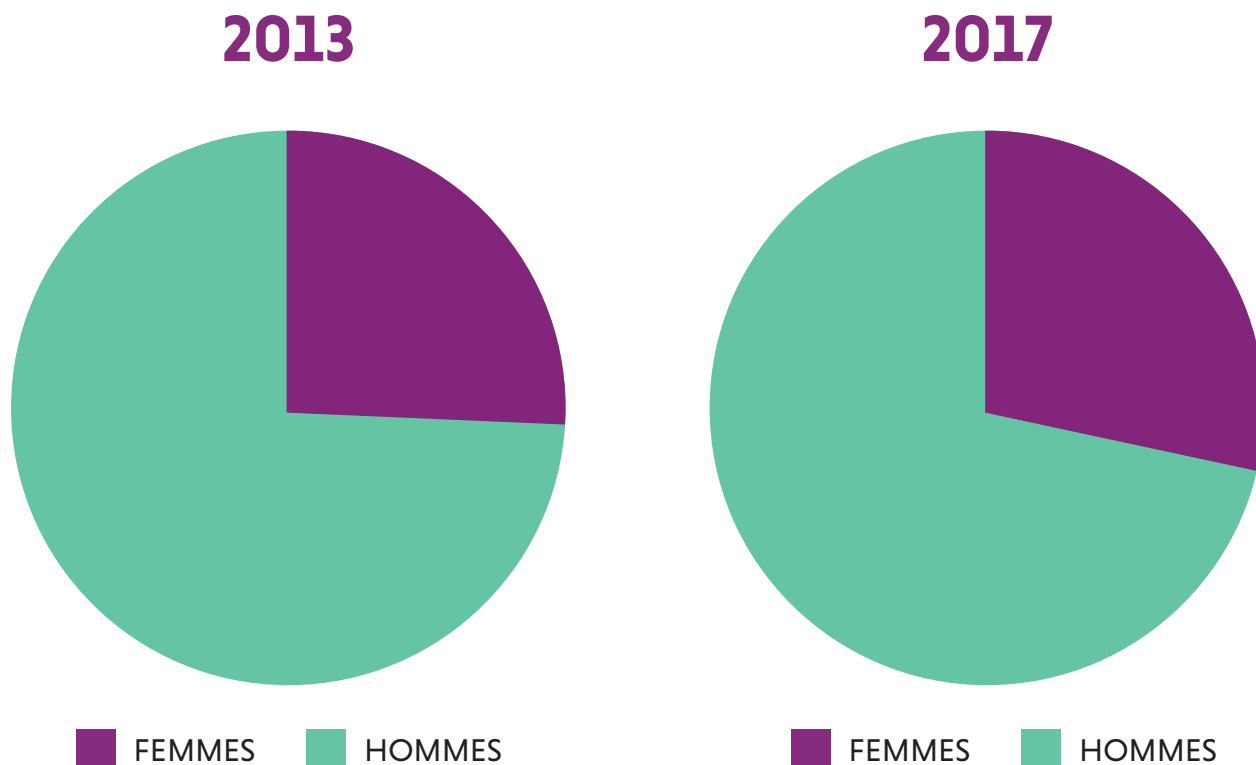
A. LA REPRÉSENTATION POLITIQUE

Les questions entourant la représentation des femmes et la parité sont prioritaires dans la mesure où la situation semble stagner, en Montérégie comme ailleurs au Québec. À la suite des dernières élections provinciales (1^{er} octobre 2018), l'Assemblée nationale a atteint la parité pour la première fois de son histoire. Toutefois, au sein des autres paliers de gouvernement, les efforts pour atteindre une égalité de représentation ne semblent guère prioritaires. **En Montérégie, les femmes représentaient près de 26% des personnes élues au sein des conseils municipaux des 179 municipalités composant la région, au lendemain des élections municipales de 2013.** Ce chiffre a connu une hausse d'à peine deux pour cent lors des élections municipales de 2017. Depuis ces récentes élections, **seul un peu plus du quart des municipalités montérégiennes (25,7%) présentent un conseil municipal paritaire (contre**

24% après les élections de 2013). Au contraire, **quatorze conseils municipaux montérégiens sont uniquement composés d'hommes (contre treize après les élections de 2013)**¹². Lorsque l'on observe les données disponibles, il est possible de constater une fluctuation non linéaire de la représentation des femmes au sein des institutions municipales, qui se traduit par un effet de stagnation observable depuis une quinzaine d'années.

En dépit des besoins exprimés par les femmes politiques à l'échelle municipale (et de celles souhaitant occuper un poste électif), le Réseau des élues municipales de la Montérégie-Est (RÉMME), soit le tout premier réseau d'élues municipales au Québec, peine à obtenir du financement. Malgré la grande pertinence de cet organisme, le RÉMME n'est pas en mesure de poursuivre ses activités de formation et de réseautage afin d'appuyer les femmes de la région.

Proportion d'élus au palier municipal selon le genre, 2013-2017



¹² Selon des données colligées par la TCGFM, 2018.

Source : Données colligées par la TCGFM, 2018.

D'autres groupes de femmes de la Montérégie travaillent sur la question de la parité et militent pour un accroissement de la présence des femmes au sein des sphères décisionnelles, depuis près de trente ans¹³. Deux des plus récents projets portés par les groupes membres de la TCGFM s'intéressent d'ailleurs à ces questions. Le projet *Montérégiennes d'influence*, financé par le SCF et ayant pris fin en 2017, avait pour objectif de soutenir les femmes qui choisissaient d'investir les milieux de pouvoir, tel que les conseils d'administration et les autres types de fonctions électives. Puis, les groupes ont estimé qu'il s'agissait d'une problématique dépassant le cadre régional et nécessitant une action concertée. C'est ainsi que le projet *Plus de femmes en politique? Les médias et les instances municipales, des acteurs clés!*, financé par Condition féminine Canada (CFC) et entamé en 2017, a pris forme. Fort d'une alliance de groupes

de femmes issus de trois régions administratives (Bas-Saint-Laurent, Mauricie et Montérégie), ce projet, toujours en cours, a notamment mené à la réalisation d'une étude sur la représentation médiatique des femmes politiques pendant la campagne électorale municipale de l'automne 2017, en partenariat avec le Service aux collectivités (SAC) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)¹⁴. Une deuxième phase de cette étude, donnant la parole à une vingtaine de femmes ayant œuvré en politique municipale, est actuellement en cours et devrait être diffusée en juin 2020¹⁵. Un autre projet interrégional porteur est le projet « Défi Parité » piloté par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD), qui rallie de nombreux partenaires communautaires dans la région. Ce projet, financé par CFC, vise à ce que les municipalités et les MRC se dotent d'une politique d'égalité¹⁶.

RECOMMANDATION

9.

Adopter une loi sur la parité obligeant chaque parti politique à présenter au moins 40% de femmes lors d'une élection.

B. L'IMMIGRATION

Au Québec, la Montérégie est la seconde région administrative où la population immigrante est la plus élevée, après la région de Montréal¹⁷. **En 2016, la population immigrante y totalisait près de 150 000 personnes, dont 75 000 femmes¹⁸. Au total, 13,5% de la population immigrante québécoise réside sur le territoire montréalais¹⁹.**

La population immigrante n'est pas répartie également sur le territoire. Selon Mélissa Beaudry-Godin, qui a colligé les informations contenues dans le recensement de 2016 pour le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre, **58,5% des personnes immigrantes de la Montérégie résident dans l'AL²⁰**. Cela s'explique notamment par la proximité géographique de l'AL avec la métropole montréalaise.

¹³ Selon la directrice générale actuelle de la TCGFM, Linda Crevier (2019).

¹⁴ Mariane Thérberge-Guyon et al. 2018. « Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales », Montréal/Longueuil : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/ Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, En ligne : http://tcgfm.qc.ca/preview/Représentations_Médiatiques_Femmes_Elections_Municipales_Rapport.pdf, page consultée le 17 février 2019.

¹⁵ Cette seconde phase de l'étude sera effectué en partenariat entre la TCGFM, le SAC de l'UQAM ainsi qu'une équipe de recherche multidisciplinaire.

¹⁶ Groupe Femmes, Politique et Démocratie. 2018. « Savez-vous ce qu'est le Défi Parité », En ligne : www.gfpd.ca/nouvelles/savez-vous-ce-qu'est-le-defi-parite-oe-consultez-notre-depliant-promotionnel-pour-en-savoir-plus-35, page consultée le 18 juin 2019.

¹⁷ Statistiques Canada. 2016. « Recensement 2016 », En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=ER&Code1=2435&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=monteregie&SearchType=Begin&SearchPR=01&B1=All&TABID=1>, page consultée le 17 février 2019.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Mélissa Beaudry-Godin. 2018. « Profil démographique et socioéconomique des immigrantes de l'Agglomération de Longueuil », Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, p. 9.

Les femmes immigrantes de la Montérégie présentent un profil socioéconomique moins avantageux que celui des personnes non immigrantes et que celui des hommes immigrants²¹. En d'autres termes, les femmes immigrantes doivent composer avec des conditions de vie inférieures à celles de d'autres groupes démographiques. **Se trouvant au carrefour de divers systèmes d'oppression, comme le patriarcat et le racisme, ces femmes ne disposent pas des mêmes opportunités et subissent des discriminations impactant leurs conditions de vie** (par exemple, des

difficultés liées à l'employabilité, la non-reconnaissance des acquis, les possibilités d'avancement, etc.). Leur revenu médian est inférieur à celui des hommes immigrants et est évalué à moins de 25 000\$ par année²². Selon Beaudry-Godin (2018), les femmes immigrantes de la Montérégie sont proportionnellement plus nombreuses à être sur le chômage (10,1%), à vivre sous le seuil de faible revenu (13,1%), à vivre dans un logement de taille insuffisante (13,7%) et à vivre dans un ménage consacrant 30% ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation (21,7%)²³.

Les femmes immigrantes dans l'AL : Le saviez-vous?²⁴

Près de
**SEPT IMMIGRANTES
SUR DIX**
(67,3 %)
appartiennent
à des minorités visibles

PRÈS DU QUART
(23,5 %)
des immigrantes appartenant
à un groupe de minorités visibles
sont **Noires et**
PLUS DU DIXIÈME
(11,1 %)
sont **Arabe**

En plus des enjeux sociaux, économiques et politiques, les personnes immigrantes doivent surmonter des obstacles liés à l'isolement social et à l'accessibilité limitée des ressources d'aide et de support. Au cours des dernières années, plusieurs organismes se sont exprimés sur la difficulté de rejoindre les populations allophones et sur leur capacité limitée à offrir des services de traduction aux personnes ne maîtrisant ni le français ni l'anglais (financement insuffisant pour offrir le service de traduction et difficulté de trouver des ressources humaines disponibles). Bien que le nombre d'immigrantes francophones soit en hausse²⁵, il n'en demeure pas moins que l'enjeu de l'accessibilité aux services est bien présent et que l'isolement social vécu par celles-ci vient amplifier cette difficulté d'accès. Il serait facile de croire que la proximité géographique avec la métropole montréalaise facilite l'offre de services aux femmes

immigrantes. Il a été observé que lorsque les femmes ne parviennent pas à avoir accès aux services en Montérégie (barrière de langue, liste d'attente, etc.), celles-ci sont redirigées vers des ressources montréalaises. Toutefois, ce dumping interrégional n'augmente pas systématiquement l'accessibilité des services, notamment à cause des lacunes liées à l'offre de transport public entre la majorité des municipalités de la Montérégie et l'île de Montréal.

Au cours des dernières années, des rencontres de travail ont d'ailleurs eu lieu entre certains groupes œuvrant auprès des populations immigrantes et certains groupes œuvrant auprès des femmes victimes de violence. Ces rencontres avaient pour but d'améliorer l'accessibilité des services, de répondre aux besoins spécifiques des femmes immigrantes victimes de violence et de créer des ponts entre les organismes.

²¹ Les données présentées dans le cadre de cette section ne reflètent guère les conditions des femmes immigrantes de l'ensemble de la Montérégie, puisque les seules données disponibles genrées et régionalisées concernent la population immigrante de l'AL. Considérant la grande concentration de la population immigrante dans l'AL, ces données demeurent pertinentes afin d'établir un portrait de la situation dans la région.

²² *Ibid.*, p. 172.

²³ *Ibid.*, p. 173.

²⁴ *Ibid.*, p. 173.

²⁵ *Ibid.*, p. 31.

La Table de concertation sur la situation des femmes immigrées de l'Agglomération de Longueuil (TCSFIAL), créée en 2013, regroupait une quinzaine d'organismes « œuvrant auprès des femmes et/ou des personnes issues de l'immigration dans divers domaines »²⁶. Leur mission est de « contribuer à l'amélioration des conditions de la qualité de vie des femmes immigrées vivant dans le territoire de l'AL »²⁷. Au fil des années, les groupes membres de cette structure de concertation sont parvenus à « identifier de bonnes pratiques pour accueillir les femmes immigrées au sein de leurs organisations »²⁸. Ils ont aussi participé à de nombreuses activités de sensibilisation et de formation visant à transmettre ces bonnes pratiques aux organismes communautaires offrant des services à la population, mais n'étant pas spécialisés dans l'accueil des femmes immigrantes.



RECOMMANDATIONS

10.	Mettre en place un plan gouvernemental réaliste visant à aplanir les inégalités systémiques ainsi que les autres types de discriminations racistes qui ne repose pas uniquement sur le travail des actrices du milieu communautaire.
11.	Promouvoir l'application de l'ADS+ dans les politiques et plans d'action municipaux de la Montérégie en matière d'intégration des personnes immigrantes et dans le développement des communautés accueillantes, inclusives et solidaires.
12.	Renforcer le filet social, notamment en haussant le salaire minimum à 15\$/heure (avec indexation annuelle au coût de la vie), afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine puisse se sortir de la pauvreté.
13.	Offrir une meilleure reconnaissance des acquis, des diplômes et des expériences des personnes issues de l'immigration.

²⁶ Table de concertation sur la situation des femmes immigrées à l'Agglomération de Longueuil. 2016. Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation publique Solidarité et inclusion sociale tenues par le Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

C. L'ANTIFÉMINISME ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'antiféminisme représente un champ d'études en croissance²⁹. La littérature sur le sujet est le reflet de ce que les groupes de femmes de la Montérégie constatent sur le terrain depuis plusieurs années. C'est-à-dire que **l'antiféminisme représente un réel obstacle au travail effectué par les groupes de femmes puisqu'il implique une remise en question de certains droits acquis par les femmes**. Conséquemment, les groupes de femmes doivent dorénavant œuvrer à conserver ces droits acquis tout en poursuivant leur travail pour l'amélioration des conditions de vie des femmes³⁰. Par exemple, dans la région montérégienne, des voix d'hommes d'influence s'élèvent afin de redéfinir le concept de violence conjugale tel que défini dans la politique du Gouvernement du Québec de 1995, en proposant une analyse basée sur la notion de « dynamique de violence »³¹. Cette approche d'intervention contribue à symétriser les violences vécues par les femmes et les hommes ainsi qu'à (co)responsabiliser les femmes des violences qu'elles subissent en contexte conjugal³². Des intervenantes œuvrant auprès de femmes victimes de violence conjugale témoignent que certaines femmes, dont les conjoints fréquentent des groupes antiféministes en tant qu'hommes aux comportements violents, se sont fait dire par ces derniers qu'elles étaient responsables de la violence subie. Plus encore, qu'elles devaient elles-mêmes travailler sur leurs propres attitudes et comportements déclencheurs.

Selon les données du Ministère de la Sécurité publique (MSP), **près de 80% des victimes de violences en contexte conjugal sont des femmes**³³. **Les victimes féminines font aussi face à des violences de plus grande sévérité**. Selon le MSP, **elles représentent 100% des victimes d'enlèvement, 97% des victimes d'agression sexuelle et de séquestration, 91% des victimes d'intimidation et 88% des victimes de voie**

de fait grave et la majorité des victimes d'homicide survenu en contexte conjugal. En 2018, quatre Montérégiennes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint. De 2013 à 2015, les violences commises en contexte conjugal ont continué de croître en Montérégie (hausse de 3%) et le portrait des victimes demeure toujours le même, si ce n'est que l'âge des victimes tendrait à diminuer³⁴. **De plus, les ressources pour les femmes victimes d'agressions sexuelles ne cessent de voir leurs listes d'attentes augmenter, entre autres depuis le mouvement #metoo**. Plusieurs femmes doivent patienter plusieurs semaines voire des mois avant d'obtenir du soutien lorsqu'elles souhaitent briser le silence et/ou être accompagnées pour dénoncer.

Il appert que les groupes de femmes de la région sont de plus en plus inquiets de la présence et de l'influence de certains groupes et acteurs antiféministes. Les stratégies et les arguments des antiféministes se raffinent, le langage employé est policé et le niveau d'organisation des groupes évolue. Certains discours vont même jusqu'à nier les inégalités femmes-hommes. Ces changements rendent de plus en plus difficile l'identification des acteurs et des discours antiféministes qui instrumentalisent l'ambiguïté et qui récupèrent régulièrement des concepts féministes³⁵. Lors de la dernière année, plusieurs groupes de femmes ont demandé un soutien à la TCGFM afin d'être mieux outillés face à la multiplication des stratégies et des arguments utilisés visant à contrecarrer l'avancée des conditions de vie des Montérégiennes. À cet effet, la TCGFM travaille actuellement à rencontrer les instances régionales et différents partenaires. Ces rencontres visent à les sensibiliser face aux conséquences de l'antiféminisme sur les groupes de femmes ainsi que sur les femmes, tout en mettant de l'avant le lien entre l'antiféminisme et les inégalités en matière de santé.

²⁹ Voir notamment : Mélissa Blais et Marie Soleil Chrétiën. 2018. « Votre antiféminisme, nos répliques – de l'humour à l'affrontement physique », en partenariat avec le Service aux collectivités de l'UQAM, Montréal : L'R des centres de femmes du Québec, 62 p.; Véronique Pronovost. 2018. L'antiféminisme québécois au temps de Trump, dans Francis Huot et Sophie Seguin-Lamarque (dir.), « L'État du Québec 2019 », Montréal : Institut du Nouveau Monde et Del Busso, 326 p.; Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri (dir.). 2017. « Le mouvement masculiniste au Québec », Montréal : les éditions du remue-ménage, 317 p.; Diane Lamoureux et Francis Dupuis-Déri (dir.). 2015. « Les antiféminismes : Analyse d'un discours réactionnaire », Montréal : les éditions du remue-ménage, 179 p.

³⁰ Mélissa Blais. (2018). « Masculinisme et violences contre les femmes : une analyse des effets du contre-mouvement antiféministe sur le mouvement féministe québécois » Thèse. Montréal, Université du Québec à Montréal.

³¹ Christine Drouin et Mario Trépanier. 2018. « Répondre aux besoins des victimes masculines de violence conjugale », En ligne : <http://vialanse.com/wp-content/uploads/Drouin-et-Tr%C3%A9panier-2018-Rapport-de-recherche.pdf>, page consultée le 17 février 2019.

³² Mélissa Blais. 2007. « Entre la folie d'un seul homme et les violences faites aux femmes : la mémoire collective du 6 décembre 1989 », Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.

³³ Ministère de la sécurité publique. « Statistiques 2015 sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec », En ligne : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale/2015/en-ligne.html>, page consultée le 17 février 2019.

³⁴ Selon les observations et les informations présentées par des intervenantes de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence agissant à titre de déléguées à la TCGFM.

³⁵ Véronique Pronovost. Op. Cit.

En Montérégie, comme ailleurs, la violence conjugale n'est pas le seul enjeu mis de l'avant par les antiféministes. Celui-ci se manifeste aussi par la présence de centres « d'aide » à la grossesse anti-choix. Ces centres d'aide à la grossesse anti-choix poursuivent un objectif clair : limiter le nombre d'avortements en décourageant les femmes de choisir cette option³⁶. L'enjeu éthique entourant les centres d'aide à la grossesse anti-choix provient de l'apparence de neutralité que ces organisations projettent en camouflant leur orientation idéologique. Une recherche menée sur les centres d'aide à la grossesse anti-choix au Québec a d'ailleurs conclu que ces organisations transmettent des informations erronées au sujet de l'avortement et de ses conséquences³⁷. La Fédération du Québec pour le planning

des naissances (FQPN) a d'ailleurs récemment affirmé que ces centres étaient en expansion au Québec.

SELON LA FQPN, « LE NOMBRE DE CENTRES 'ANTI-CHOIX' AU QUÉBEC EST PASSÉ DE 15 EN 2015, À 27 EN 2018 »³⁸.

En somme, dans un contexte de remise en question de la science et de propagation de « *fake news* »³⁹, plusieurs groupes de femmes de la Montérégie sont inquiets du pouvoir de séduction que peuvent présenter ces discours antiféministes, notamment sur les violences faites aux femmes et l'avortement.

RECOMMANDATIONS

14.	Reconnaître et financer adéquatement les services pour femmes victimes d'agressions sexuelles afin de consolider les ressources existantes sans oublier l'importance d'augmenter l'accessibilité aux points de service
15.	Que le SCF instigue l'ensemble des instances et acteurs œuvrant en violence, surtout ceux impliqués dans les programmes qu'il finance à connaître et comprendre son <i>Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023</i> , son plan d'action <i>Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle et sa Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021</i> .
16.	Que le SCF exige la cohérence avec les principes et la définition entourant la violence conjugale tels qu'ils sont détaillés dans son Plan d'action gouvernementale en violence conjugale 2018-2023, dans l'ensemble des programmes qu'il finance sous l'égide de l'égalité et surtout qu'il cesse de financer les groupes antiféministes qui n'y adhèrent pas.

³⁶ Véronique Pronovost. 2013. « La droite chrétienne américaine : une analyse féministe foucauldienne des cas du pasteur Mark Gungor et du mouvement des centres d'aide à la grossesse » Mémoire. Montréal, Université du Québec à Montréal.

³⁷ Audrey Gonin, Véronique Pronovost et Mélissa Blais. 2014. *Enjeux éthiques de l'intervention auprès de femmes vivant une grossesse imprévue au Québec, en partenariat avec la Fédération du Québec pour le planning des naissances et le Service aux collectivités de l'UQAM*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 171 p.

³⁸ Marissa Groguhé. « De plus en plus de centres antiavortement », *La Presse*, 3 janvier 2019

³⁹ Véronique Pronovost, « L'antiféminisme québécois au temps de Trump », *Op. Cit.*

D. L'ITINÉRANCE DES FEMMES

Ce qui est singulier, lorsque l'on s'intéresse à l'enjeu de **l'itinérance des femmes**, c'est l'absence de données quantitatives disponibles permettant de documenter ce phénomène social. Cela est notamment dû au fait que l'une des spécificités de l'itinérance des femmes est celle d'être cachée, et, par conséquent, **difficile à identifier et à quantifier**⁴⁰. Une étude est actuellement en cours afin de documenter l'itinérance des femmes au Québec. Menée par la professeure Catherine Flynn, professeure de l'Université du Québec à Chicoutimi, cette recherche qualitative contribuera à dresser un portrait plus précis du phénomène⁴¹.

L'appauvrissement des femmes est un enjeu qui préoccupe les groupes de femmes de la Montérégie depuis les années 1980. Déjà, en 1988, un manifeste signé par une trentaine de groupes de femmes de la région soulignait le paradoxe de retrouver autant de pauvreté dans une région aussi prospère⁴². Depuis, plusieurs mémoires et avis publiés ont également souligné l'appauvrissement des femmes⁴³.

EN 2013, UNE ÉTUDE DIFFUSÉE PAR LE CSSS DE CHAMPLAIN – CHARLES-LE MOYNE SIGNALAIT L'AUGMENTATION DE LA PRÉCARISATION DES TRAVAILLEUSES ET DES FEMMES ISSUES DE L'IMMIGRATION.⁴⁴ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, LE SUJET DE L'ITINÉRANCE DES FEMMES A COMMENCÉ À S'IMPOSER COMME UNE RÉALITÉ EN PLEINE EXPANSION EN MONTÉRÉGIE⁴⁵.

L'étude du CSSS de Champlain – Charles-Le Moyne a permis d'identifier des populations considérées comme étant plus à risque de basculer dans la précarité. Les femmes immigrantes, les femmes racisées, les jeunes femmes et les

femmes âgées font partie des groupes démographiques identifiés⁴⁶. **L'étude statue que « le simple fait d'être une femme constitue un risque supplémentaire en ce qui a trait à la pauvreté et à la précarité »⁴⁷ et que lorsque les discriminations basées sur l'âge ou les origines ethniques s'additionnent aux discriminations fondées sur le genre, les risques de précarisation se multiplient.**

Plusieurs groupes de femmes ont aussi témoigné du fait que les femmes en situation de précarité importante cumulent souvent plusieurs problématiques, comme la santé mentale ou la violence conjugale. Les intervenantes consultées soutiennent que les problématiques multiples sont souvent reliées entre elles. La recherche menée par la professeure Catherine Flynn en 2018 confirme ces observations émanant du terrain. Selon les extraits de témoignages que nous avons pu consulter, **plusieurs femmes vivant en situation de précarité, en Montérégie, ont subi des épisodes de violence au cours de leur vie : des agressions sexuelles commises par un tiers, de l'inceste, des violences en milieu de travail et de formation, des violences subies en tant que femmes locataires ainsi que plusieurs situations de contrôle vécues dans le cadre de relations amoureuses**⁴⁸.

Réalisant l'augmentation des besoins sur le terrain, la Table Itinérance Rive-Sud (TIRS) a fondé le « comité itinérance femmes »⁴⁹. Au cours des deux dernières années, ce dernier a mandaté un sous-comité exploratoire afin d'évaluer la faisabilité d'un projet comprenant la construction d'une ressource de 2^e étape, en Montérégie. Ce type d'hébergement pourrait offrir un encadrement de plus longue durée et permettrait de désengorger les ressources de première étape qui hébergent des femmes plus longtemps que ce que leur mission prévoit, faute d'endroits où référer les femmes nécessitant un soutien prolongé.

⁴⁰ Céline Bellot *et al.* 2018. « Rendre visible l'itinérance au féminin », En ligne : http://rapsim.org/docs/Femmes-itinerance_rapport_C.Bellot.pdf, page consultée le 17 février 2019.

⁴¹ Malgré le fait que le projet de recherche soit toujours en cours, Catherine Flynn nous a transmis des données de recherche ainsi que des extraits de témoignages de femmes permettant de combler certaines lacunes flagrantes de la littérature sur le sujet.

⁴² Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie. 1988. « Le travail des femmes : une reconnaissance sans fond\$ », Voir la section « La conciliation travail, vie personnelle et famille » pour en savoir plus sur les indicateurs socioéconomiques et le positionnement du Québec par rapport au reste de la province.

⁴³ TCGFM. 2016. « Pour en finir avec la féminisation de la pauvreté », 14 p.; TCGFM. 2012. « Miser sur l'égalité des chances, pour combattre la pauvreté – Montérégie Est »; TCGFM. 2012. « Miser sur l'égalité des chances, pour combattre la pauvreté – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent »; TCGFM. 2012. « Miser sur l'égalité des chances, pour combattre la pauvreté – Agglomération de Longueuil ».

⁴⁴ Étienne David-Bellemare et Nastassia Williams. 2013. « Pauvreté et précarité : une approche inspirée de l'intersectionnalité », Centre de santé et de services sociaux de Champlain – Charles-Le Moyne, p. 6.

⁴⁵ Selon les observations rapportées par les maisons d'hébergement pour les femmes ainsi que par le Service de police de l'Agglomération de Longueuil (SPAL).

⁴⁶ Étienne David-Bellemare et Nastassia Williams. *Op. Cit.*, p. 14.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 16.

⁴⁸ Selon des données de recherche transmises par la professeure Catherine Flynn (2018).

⁴⁹ Il est à noter qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune structure de concertation montérégienne.

Au cours des dernières années, le « comité itinérance femmes » a tenté de documenter l'itinérance des femmes dans la région, à l'aide de sondages menés auprès des organismes communautaires œuvrant dans le secteur. Malheureusement, les informations recueillies n'ont pas été aussi probantes qu'espérées. En effet, les groupes ont affirmé

qu'ils ne comptabilisent pas systématiquement ce genre d'informations. Si ces consultations n'ont pas véritablement permis d'évaluer l'ampleur de la problématique, elles ont à tout le moins permis d'en constater sa complexité ainsi que la comorbidité des enjeux vécus par les femmes en situation de précarité.

RECOMMANDATIONS

17.	Accroître les ressources d'hébergement de 2 ^e étape en Montérégie.
18.	Améliorer l'accès à des logements sociaux, permanents, abordables, salubres et sécuritaires, surtout des logements avec soutien communautaire répondant aux normes d'accessibilité universelle, notamment en investissant dans la construction de 50 000 nouveaux logements sociaux.
19.	Éliminer les catégories à l'aide sociale en haussant toutes les prestations au niveau de la mesure du panier à la consommation (MPC).



E. LA CONCILIATION EMPLOI, FAMILLE, VIE PERSONNELLE

Au cours des deux dernières années, la bédéiste féministe Emma a popularisé les notions de « charge mentale » et de « charge émotionnelle ». La charge mentale réfère aux responsabilités liées à l'organisation du quotidien : les tâches ménagères, l'épicerie, les rendez-vous des enfants chez le dentiste, le transport des enfants dans le cadre d'activités sportives et parascolaires, etc. La charge émotionnelle, quant à elle, réfère au travail de « care ». Emma synthétise en affirmant : « La charge mentale concerne toutes les choses concrètes. On pense entre autres aux tâches ménagères. La charge émotionnelle, c'est plutôt le souci de faire plaisir aux

autres, de les mettre à l'aise et de toujours être à leur écoute, ce qui fait qu'on s'oublie un peu »⁵⁰. Ces responsabilités reposent traditionnellement sur les femmes et représentent une charge de travail invisible et difficilement quantifiable rarement prise en compte dans l'organisation du travail rémunéré. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les mesures de conciliation emploi, famille, vie personnelle (CEF+) sont si importantes afin de rendre plus égalitaire l'accès au marché du travail ainsi que l'accès à des postes de pouvoir. Selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec (2016) :

22% DES PARENTS SALARIÉS N'ONT ACCÈS À AUCUNE MESURE SUR LES QUATRE ÉVALUÉE DANS L'ENQUÊTE [SOIT UN HORAIRE FLEXIBLE, L'OBTENTION DE CONGÉS PAYÉS POUR RAISONS FAMILIALES, LE TRAVAIL À DOMICILE ET L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL] ET 30 % N'ONT ACCÈS QU'À UNE SEULE DE CES MESURES. PRÈS DU QUART DES PARENTS (24 %) ONT ACCÈS À DEUX MESURES DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE ET UN AUTRE QUART, À TROIS (17 %) OU QUATRE MESURES (7 %)⁵¹.



⁵⁰ Emma, citée dans Jessica Dostie. « Entrevue avec la blogueuse Emma, qui a démystifié le concept de 'charge mentale' », *Le Métro*, 16 octobre 2018, En ligne : <https://journalmetro.com/plus/sante/1863762/emma-rencontre-avec-une-bedeiste-engagee/>, page consultée le 17 février 2019.

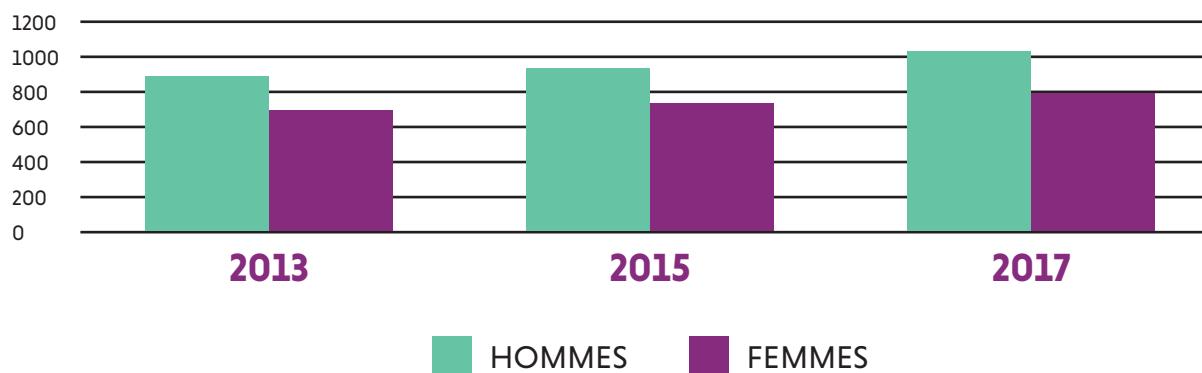
⁵¹ Ces statistiques concernent les parents d'enfants de 0-5 ans. Voir : Amélie Lavoie. 2016. « Les défis de la conciliation travail-famille chez les parents salariés. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015 », Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 21.

En Montérégie, la majorité des principaux indicateurs économiques montrent que la région se situe légèrement au-dessus de la moyenne provinciale⁵². Caractérisées comme étant une région en expansion, les salaires moyens des travailleuses et des travailleurs de la Montérégie sont en hausse. Toutefois, l'écart salarial entre les femmes et les hommes persiste. **En 2017, les Montérégiennes gagnaient 78,76% du salaire hebdomadaire des Montérégiens⁵³. Cette proportion stagne et a connu peu de progression**

entre 2013 et 2017⁵⁴. Par ailleurs, en 2017, 26,4% des femmes actives sur le marché du travail occupaient un emploi à temps partiel, contre 12,9% des hommes⁵⁵. Les emplois à temps partiel sont reconnus comme étant plus précaires et comme offrant généralement des conditions de travail moindres. Sur les liens entre travail à temps partiel et charge mentale, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) se questionne :

CÉPENDANT, EST-IL POSSIBLE QUE LA DIFFÉRENCE S'EXPLIQUE PAR LE FAIT QU'IL S'AGIT D'UNE MOYENNE GÉNÉRALE ET QU'UN PLUS GRAND NOMBRE DE FEMMES TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL POUR S'OCCUPER DE LEUR FAMILLE ? **AU CANADA, EN 2010, LES FEMMES EN COUPLE QUI ÉTAIENT LE SEUL SOUTIEN FINANCIERS DE LEUR FAMILLE CONSACRAIENT PLUS D'HEURES PAR SEMAINE AUX TÂCHES DOMESTIQUES QUE SI LEUR CONJOINT TRAVAILLAIT ÉGALEMENT À TEMPS PLEIN. L'HOMME QUI NE TRAVAILLE PAS AUGMENTE TOUT DE MÊME SON TEMPS DÉDIÉ AUX TÂCHES DOMESTIQUES DE MANIÈRE SUBSTANTIELLE, MAIS IL N'EN FAIT, EN MOYENNE, QUE 4 % DE PLUS QUE SA CONJOINTE QUI TRAVAILLE POURTANT À TEMPS PLEIN. À L'INVERSE, SI L'HOMME TRAVAILLE ET QUE LA FEMME RESTE À LA MAISON, CETTE DERNIÈRE EN FERA, EN MOYENNE, 166 % DE PLUS QUE SON CONJOINT.⁵⁶**

Rémunération hebdomadaire selon le sexe en Montérégie



⁵² Desjardins. « Région administrative de la Montérégie : Survols et prévisions économiques », Avril 2018. En ligne : <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/18Monteregief.pdf?resVer=1524508340000>, Page consultée le 7 octobre 2018.

⁵³ Données provenant de Statistique Canada, compilées et adaptées par l'Institut de la statistique du Québec (2017).

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Eve-Lyne Couturier et Julia Posca. 2014. « Tâches domestiques : encore loin d'un partage équitable », IRIS, En ligne : http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/14-01239-IRIS-Notes-Taches-domestiques_WEB.pdf, page consultée le 17 février 2019.

Les charges mentales et émotionnelles représentent un frein important à la participation pleine et entière des femmes au marché de l'emploi, à des postes supérieurs, à la vie sociale et politique. Bien que l'enjeu des mesures de conciliation ne soit pas nouveau, **peu d'entreprises et d'organisations montérégiennes proposent des mesures de conciliation enchâssées dans une politique.** Elles ont plutôt tendance à fluctuer dans le temps, selon la bonne volonté des équipes de direction en place. Toutefois, la systématisation et la formalisation des mesures de conciliation constituent des défis de taille. Encore une fois, très peu de données sont disponibles au sujet des mesures de conciliation, en Montérégie.

Ainsi, malgré la relative prospérité qui caractérise la région

de la Montérégie, les perspectives économiques d'avenir ne sont guère encourageantes pour les femmes. En effet, selon l'étude régionale réalisée par Desjardins, les industries en expansion toucheraient principalement les secteurs du transport, de la construction et de l'agroalimentaire⁵⁷. **Les industries du transport et de la construction, qui offrent habituellement des emplois aux conditions avantageuses, sont largement occupées par des hommes; ces industries étant définies comme étant traditionnellement masculines.** Si nous ne redoublons pas d'efforts en matière d'intégration des femmes au sein des domaines d'emploi traditionnellement masculins ainsi qu'en matière de conciliation, le développement de la région ne sera pas synonyme de l'amélioration des conditions économiques des femmes.

RECOMMANDATIONS

20.	Reconnaître les obstacles qui découragent les femmes d'œuvrer au sein des milieux traditionnellement masculins afin de travailler activement à l'aplanissement de ces obstacles. Parallèlement, il est temps de revaloriser les professions traditionnellement féminines et de mettre fin au mythe de la « vocation » des femmes pour certains emplois liés au « care », telles qu'enseignante ou infirmière.
21.	Mettre en place des mesures qui visent à réduire les conflits conciliation emploi, famille, vie personnelle. Ces mesures auront un effet bénéfique sur le climat au sein des ménages ainsi que sur la santé mentale des personnes ⁵⁸ .
22.	2Soutenir la mission des Centres à la petite enfance (CPE) et améliorer l'accessibilité des services (soutien aux services de garde, amélioration de l'accès pour les familles moins favorisées, augmentation du nombre de places en CPE ainsi que du nombre de garderies subventionnées aux horaires flexibles à même les milieux de travail, adaptation de service de garde au travail saisonnier agricole, augmentation du nombre de haltes-garderies dans le milieu de l'éducation et du travail, etc.) ⁵⁹ .
23.	Poursuivre le travail de sensibilisation de la population montérégienne quant à l'écart salarial toujours observable entre les femmes et les hommes ainsi que promouvoir la mise en place de mesures incitatives concrètes à l'application et au respect de la loi en matière d'équité salariale, le tout dans le but d'atteindre une véritable égalité de fait.

⁵⁷ Desjardins. *Op. Cit.*

⁵⁸ Amélie Lavoie. *Op. Cit.*

⁵⁹ Revendications formulées dans le cadre d'un avis de la TCGFM. Voir : Véronique Pronovost et TCGFM. 2016. *Op. Cit.*

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1.	Appliquer et intégrer l'analyse féministe intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) de manière transversale et systématique, tant au niveau du portrait, du plan d'action, de la mise en œuvre que de l'évaluation des projets et des programmes, et ce, à tous les paliers de gouvernance (de l'échelle municipale à la formulation des politiques internationales de la province).
2.	Utiliser les ressources et les outils existants afin de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques et de déstigmatiser l'ADS+ aux yeux des éluEs et des fonctionnaires de tous les paliers de gouvernance.
3.	Que l'ensemble des ministères et des agences gouvernementales utilise un découpage territorial commun par souci de cohérence afin de faciliter le travail de concertation des groupes de base.
4.	Remettre en place des « comités condition féminine » au sein des instances locale et régionale afin d'assurer que l'égalité entre toutes les femmes et les hommes soit au cœur des actions et priorités politiques.
5.	Financer adéquatement les organismes offrant des services directs aux femmes afin d'assurer l'accessibilité aux différents points de services pour répondre aux besoins réels de l'ensemble des femmes du territoire.
6.	Reconnaître, considérer et soutenir l'expertise des groupes de femmes travaillant sur le terrain, notamment en mettant en place des mécanismes de consultation en ce qui a trait aux dossiers relevant de la condition féminine ainsi qu'en leur accordant un financement leur permettant de remplir leur mission adéquatement. Cette augmentation du financement de base doit aussi inclure les organismes de défense des droits qui assument un rôle important dans la mobilisation et le travail de concertation.
7.	Renforcer le système de santé publique afin de mettre fin au « dumping » en augmentant les suivis, en améliorant l'accessibilité des services ainsi qu'en mettant en place davantage de ressources publiques et communautaires, notamment en santé mentale, répondant réellement aux besoins exprimés par les femmes et les filles. Et ce, à partir des pratiques adaptées à leurs divers profils socio-démographiques et conditions de vie.
8.	Reconnaître que la féminisation de la pauvreté est un enjeu majeur et réel auquel l'utilisation de l'ADS+ peut répondre en réagissant aux causes qui engendrent ou maintiennent les femmes en situation de précarité économique et d'exclusion sociale.

9.	Adopter une loi sur la parité obligeant chaque parti politique à présenter au moins 40% de femmes lors d'une élection.
10	Mettre en place un plan gouvernemental réaliste visant à aplanir les inégalités systémiques ainsi que les autres types de discriminations racistes qui ne repose pas uniquement sur le travail des actrices du milieu communautaire.
11.	Promouvoir l'application de l'ADS+ dans les politiques et plans d'action municipaux de la Montérégie en matière d'intégration des personnes immigrantes et dans le développement des communautés accueillantes, inclusives et solidaires.
12.	Renforcer le filet social, notamment en haussant le salaire minimum à 15\$/heure (avec indexation annuelle au coût de la vie), afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine puisse se sortir de la pauvreté.
13.	Offrir une meilleure reconnaissance des acquis, des diplômes et des expériences des personnes issues de l'immigration.
14.	Reconnaître et financer adéquatement les services pour femmes victimes d'agressions sexuelles afin de consolider les ressources existantes sans oublier l'importance d'augmenter l'accessibilité aux points de service.
15.	Que le SCF instigue l'ensemble des instances et acteurs œuvrant en violence, surtout ceux impliqués dans les programmes qu'il finance à connaître et comprendre son <i>Plan d'action gouvernementale en matière de violence conjugale 2018-2023</i> , son plan d'action <i>Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle et sa Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021</i> .
16.	Que le SCF exige la cohérence avec les principes et la définition entourant la violence conjugale tels qu'ils sont détaillés dans son <i>Plan d'action gouvernementale en violence conjugale 2018-2023</i> , dans l'ensemble des programmes qu'il finance sous l'égide de l'égalité et surtout qu'il cesse de financer les groupes antiféministes qui n'y adhèrent pas.
17.	Accroître les ressources d'hébergement de 2 ^e étape en Montérégie.
18.	Améliorer l'accès à des logements sociaux, permanents, abordables, salubres et sécuritaires, surtout des logements avec soutien communautaire répondant aux normes d'accessibilité universelle, notamment en investissant dans la construction de 50 000 nouveaux logements sociaux.
19.	Éliminer les catégories à l'aide sociale en haussant toutes les prestations au niveau de la mesure du panier à la consommation (MPC).

20.	Reconnaître les obstacles qui découragent les femmes d’œuvrer au sein des milieux traditionnellement masculins afin de travailler activement à l’aplanissement de ces obstacles. Parallèlement, il est temps de revaloriser les professions traditionnellement féminines et de mettre fin au mythe de la « vocation » des femmes pour certains emplois liés au « care », telles qu’enseignante ou infirmière.
21.	Mettre en place des mesures qui visent à réduire les conflits conciliation emploi, famille, vie personnelle. Ces mesures auront un effet bénéfique sur le climat au sein des ménages ainsi que sur la santé mentale des personnes ⁶⁰ .
22.	Soutenir la mission des Centres à la petite enfance (CPE) et améliorer l’accessibilité des services (soutien aux services de garde, amélioration de l’accès pour les familles moins favorisées, augmentation du nombre de places en CPE ainsi que du nombre de garderies subventionnées aux horaires flexibles à même les milieux de travail, adaptation de service de garde au travail saisonnier agricole, augmentation du nombre de haltes-garderies dans le milieu de l’éducation et du travail, etc.) ⁶¹ .
23.	Poursuivre le travail de sensibilisation de la population montérégienne quant à l’écart salarial toujours observable entre les femmes et les hommes ainsi que promouvoir la mise en place d’incitatifs concrets à l’application et au respect de la loi en matière d’équité salariale, le tout dans le but d’atteindre une véritable égalité de fait.

⁶⁰ Amélie Lavoie. *Op. Cit.*

⁶¹ Revendications formulées dans le cadre d’un avis de la TCGFM. Voir : Véronique Pronovost et TCGFM. 2016. *Op. Cit.*

Les enjeux qui sont abordés dans le cadre de ce rapport ont émergé suite à plusieurs activités d'échanges entre les groupes membres de la TCGFM. Nous les remercions grandement pour leur contribution.

LISTE DE GROUPES MEMBRES

Abri Rive-Sud/Maison Elizabeth Bergeron

L'Accueil pour Elle

APTS CISSS Montérégie-Est

C.A.L.A.C.S. Châteauguay

C.A.L.A.C.S. La Vigie

Carrefour pour Elle

Centre de femmes Com'Femme

Centre de femmes du Haut-Richelieu

Centre de femmes L'Éclaircie

Centre de femmes L'Essentielle

Centre des femmes de Longueuil

Centre D'Main de Femmes

Montérégie-Est

La Clé sur la Porte

Contact'L de Varennes

Conseil Central Montérégie

De Soi à l'Emploi

Entre Ailes

Inform'Elle

Maison de la Paix, volet La Chaumière

Maison d'hébergement L'Égide

Maison Hina

Maison La Source

Maison Simonne-Monet-Chartrand

Musée de la Femme

Pavillon Marguerite de Champlain

Place à l'emploi

Quartier des femmes

Ressources-Femmes de la région d'Acton

Syndicat de la fonction publique du Québec

Longueuil

Salaberry-de-Valleyfield

Delson

Châteauguay

Salaberry-de-Valleyfield

Longueuil

Brossard

Saint-Jean-sur-Richelieu

Ste-Catherine

Beloil

Longueuil

Salaberry-de-Valleyfield

Montérégie Est

Saint-Hyacinthe

Varennes

Brossard

Saint-Lambert

Sainte-Julie

Saint-Hubert

Longueuil

La Prairie

Saint-Jean-sur-Richelieu

Sorel-Tracy

Chambly

Longueuil

Greenfield Park

Longueuil

Châteauguay

Acton Vale

Montérégie

LISTE DE RÉFÉRENCES CITÉES

- Beaudry-Godin, Mélissa. 2018. « Profil démographique et socioéconomique des immigrantes de l'Agglomération de Longueuil », Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.
- Bellot, Céline et al. 2018. « Rendre visible l'itinérance au féminin »,
En ligne : http://rapsim.org/docs/Femmes-itinerance_rapport_C.Bellot.pdf, page consultée le 17 février 2019.
- Blais, Mélissa. 2018. « Masculinisme et violences contre les femmes : une analyse des effets du contre-mouvement antiféministe sur le mouvement féministe québécois » Thèse. Montréal, Université du Québec à Montréal.
- _____. 2007. « Entre la folie d'un seul homme et les violences faites aux femmes : la mémoire collective du 6 décembre 1989 », Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Blais, Mélissa et Francis Dupuis-Déri (dir.). 2017. « Le mouvement masculiniste au Québec », Montréal : les éditions du remue-ménage, 317 p.
- Blais, Mélissa et Marie Soleil Chrétien. 2018. « Votre antiféminisme, nos répliques – de l'humour à l'affrontement physique », en partenariat avec le Service aux collectivités de l'UQAM, Montréal : L'R des centres de femmes du Québec, 62 p.
- Conseil du statut de la femme. 2015. « Portrait statistique : Égalité femmes-hommes – Montérégie »,
En ligne : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_egalite_femmes_hommes_montere_gie_2015.pdf, page consultée le 17 février 2019.
- Conseil du statut de la femme. « Répertoire des groupes de femmes »,
En ligne : <https://www.csf.gouv.qc.ca/mouvement-des-femmes/rep-des-groupes-de-femmes/page/1/?region=monteregie-16>, Page consultée le 7 octobre 2018.
- Couturier, Eve-Lyne et Julia Posca. 2014. « Tâches domestiques : encore loin d'un partage équitable », IRIS,
En ligne : http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/14-01239-IRIS-Notes-Taches-domestiques_WEB.pdf, page consultée le 17 février 2019.
- David-Bellemare, Étienne et Nastassia Williams. 2013. « Pauvreté et précarité : une approche inspirée de l'intersectionnalité », Centre de santé et de services sociaux de Champlain – Charles-Le Moyne.
- Desjardins. « Région administrative de la Montérégie : Survols et prévisions économiques », Avril 2018,
En ligne : <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/18Monteregie-f.pdf?resVer=1524508340000>,
Page consultée le 7 octobre 2018.
- Dostie, Jessica. « Entrevue avec la blogueuse Emma, qui a démystifié le concept de 'charge mentale' », *Le Métro*, 16 octobre 2018, En ligne : <https://journalmetro.com/plus/sante/1863762/emma-rencontre-avec-une-bedeiste-engagee/>, page consultée le 17 février 2019.
- Drouin, Christine et Mario Trépanier. 2018. « Répondre aux besoins des victimes masculines de violence conjugale »,
En ligne : <http://vialanse.com/wp-content/uploads/Drouin-et-Tr%C3%A9panier-2018-Rapport-de-recherche.pdf>, page consultée le 17 février 2019.
- Groupe Femmes, Politique et Démocratie. 2018. « Savez-vous ce qu'est le Défi Parité »,
En ligne : www.gfpd.ca/nouvelles/savez-vous-ce-qu-est-le-defi-parite-oe-consultez-notre-depliant-promotionnel-pour-en-savoir-plus-35, page consultée le 18 juin 2019.
- Gonin, Audrey, Véronique Pronovost et Mélissa Blais. 2014. *Enjeux éthiques de l'intervention auprès de femmes vivant une grossesse imprévue au Québec*, en partenariat avec la Fédération du Québec pour le planning des naissances et le Service aux collectivités de l'UQAM, Montréal, Université du Québec à Montréal, 171 p.
- Grenier, Diane. 1985. « Solidarité régionale : Portrait des tables de concertation de groupes de femmes au Québec ».
- Groguhé, Marissa. « De plus en plus de centres antiavortement », *La Presse*, 3 janvier 2019.

- Lamoureux, Diane et Francis Dupuis-Déri (dir.). 2015. « Les antiféminismes : Analyse d'un discours réactionnaire », Montréal : les éditions du remue-ménage, 179 p.
- Lavoie, Amélie. 2016. « Les défis de la conciliation travail-famille chez les parents salariés. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015 », Québec, Institut de la statistique du Québec, 59 p.
- Ministère de la sécurité publique. « Statistiques 2015 sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec », En ligne : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale/2015/en-ligne.html>, page consultée le 17 février 2019.
- Ministère de l'Économie, de la Science et l'Innovation. 2018. « Montérégie : Portrait régional », En ligne : www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Monteregie.pdf, page consultée le 17 février 2019.
- Pronovost, Véronique. 2018. *L'antiféminisme québécois au temps de Trump*, dans Francis Huot et Sophie Seguin-Lamarche (dir.), « L'État du Québec 2019 », Montréal : Institut du Nouveau Monde et Del Busso, 326 p.
- _____. 2013. « La droite chrétienne américaine : une analyse féministe foucauldienne des cas du pasteur Mark Gungor et du mouvement des centres d'aide à la grossesse » Mémoire. Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Pronovost, Véronique et TCGFM. « Les femmes sont POLITIQUE », En ligne : http://www.tcgfm.qc.ca/preview/TCGFM_Plateforme_Les_femmes_sont_POLITIQUE_Argumentaire.pdf, page consultée le 16 juin 2019.
- Pronovost, Véronique et TCGFM. 2016. « Pour en finir avec la féminisation de la pauvreté », dans le cadre de la Consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale, disponible en ligne : <https://www.tcgfm.qc.ca/preview/1467314017-AVIS-pauvrete-FINAL.pdf>, page consultée le 16 juin 2019.
- Secrétariat à la condition féminine. « Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 », En ligne : <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf>, page consultée le 12 novembre 2019.
- Secrétariat à la condition féminine. « L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales », En ligne : http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ADS/ADS_Guide-2007.pdf, page consultée le 16 juin 2019.
- Secrétariat à la condition féminine. « Historique », En ligne, Adresse URL : <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=28>, Page consultée le 7 octobre 2018.
- Statistiques Canada. « Recensement 2016 », En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=ER&Code1=2435&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=monteregie&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1>, page consultée le 17 février 2019.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie. 2018. « Les femmes sont POLITIQUE », En ligne : http://tcgfm.qc.ca/preview/TCGFM_PlateformeLesfemmessontPOLITIQUEArgumentaire.pdf, page consultée le 17 février 2019.
- _____. 2018. « Rapport de synthèse », En ligne : <http://tcgfm.qc.ca/preview/EgaliteFH-Municipalites-Synthese.pdf>, Page consultée le 7 octobre 2018.
- _____. 2016. « Pour en finir avec la féminisation de la pauvreté », Longueuil, 14 p.
- _____. 2012. « Miser sur l'égalité des chances, pour combattre la pauvreté – Montérégie Est ».
- _____. 2012. « Miser sur l'égalité des chances, pour combattre la pauvreté – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ».
- _____. 2012. « Miser sur l'égalité des chances, pour combattre la pauvreté – Agglomération de Longueuil ».
- _____. 1988. « Le travail des femmes : une reconnaissance sans fond\$ », Longueuil.

Table de concertation sur la situation des femmes immigrantes de L'Agglomération de Longueuil. 2016.
Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation publique Solidarité et inclusion sociale tenues
par le Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale.

Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie. « Vignettes »,
En ligne : <https://www.trocm.org/vignettes>, Page consultée le 7 octobre 2018.

Tanguy, Adélaïde et Relais-Femmes. « ADS+ : Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective
intersectionnelle », En ligne : <http://trajetvi.ca/files/publications/fiche-synthe-se-ads-finale.pdf>,
page consultée le 16 juin 2019.

Théberge-Guyon, Mariane *et al.* 2018. « Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales »,
Montréal/Longueuil : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Table de concertation des
groupes de femmes de la Montérégie, En ligne : [http://tcgfm.qc.ca/preview/Représentations_Médiatiques_](http://tcgfm.qc.ca/preview/Représentations_Médiatiques_Femmes_Elections_Municipales_Rapport.pdf)
[Femmes_Elections_Municipales _Rapport.pdf](http://tcgfm.qc.ca/preview/Représentations_Médiatiques_Femmes_Elections_Municipales_Rapport.pdf), page consultée le 17 février 2019.

Québec 

Réalisé grâce au soutien financier provenant de l'entente intervenue entre le Secrétariat à la condition féminine et la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie.



Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :

www.tcgfm.qc.ca

Courriel : info@tcgfm.qc.ca

Téléphone : 450.671.5095

Adresse : 158, rue Charron, Longueuil QC J4R 2K7

NOS MEMBRES :

www.tcgfm.qc.ca/membres

